Image not found or type unknown

Indemnités pour Licenciement abusif - Préjudice moral

Par **Paros**, le **07/11/2012** à **17:56**

Je suis au début d'une procédure de divorce. J'ai obtenu récemment des dommages et intérêts suite à un licenciement économique sans cause et sérieuse. Le préjudice subi n'étant pas matériel (pas de période de chômage suite au licenciement, ni baisse de salaire), peut-on affirmer qu'il s'agit d'un préjudice exclusivement moral ? Dans ce cas, les dommages et intérêts seraient considérer comme des biens propres ?
Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/11/2012** à **18:08**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas directement le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés